

## **Paris renforce son action en faveur de la prévention et de la sécurité**

**Anne Hidalgo, Maire de Paris, et Colombe Brossel, adjointe à la Maire, ont soumis lundi au Conseil de Paris le nouveau Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité, un plan d'action « cohérent et pragmatique » pour que « Paris reste la capitale mondiale de la liberté ».**

Paris, capitale politique, économique, institutionnelle et culturelle est le lieu de résidence de plus de 2,2 millions d'habitants, le lieu de transit quotidien de millions de Franciliens et le lieu de séjour, chaque année, de dizaines de millions de touristes. Pôle d'attractivité unique, son statut de capitale d'Etat lui confère une sensibilité toute particulière aux enjeux de prévention et de sécurité, que les événements dramatiques de janvier dernier rendent encore plus prégnants.

### **Permettre à tous de vivre et de s'exprimer librement**

« Cette incomparable vitalité sociale et culturelle nous oblige à une responsabilité particulière et partagée en matière de sécurité publique. Toutes les Nations de la planète sont représentées à Paris, toutes les origines sociales et culturelles s'y côtoient. Toutes les confessions et toutes les convictions sont appelées à y vivre et à s'y exprimer librement », a rappelé lundi Anne Hidalgo, lors de son intervention devant le Conseil de Paris.

### **Des actions qui produisent leurs effets**

En 2015, 361M€ sont consacrés par la Ville de Paris aux actions de sécurité et de prévention sur son territoire, dont près de 25M€ aux équipes de prévention, 7M€ au gardiennage et près de 5M€ au Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS). Ces moyens importants, combinés à l'action de la Préfecture de Police, produisent leurs effets : en février, les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont baissé de 10%, tout comme les atteintes aux biens, confirmant en cela les tendances déjà observées en janvier.

### **Une démarche « cohérente et pragmatique »**

L'Exécutif parisien continuera de s'engager dans ce domaine tout au long de cette mandature, par une démarche « cohérente et pragmatique » qui allie la prévention et la sécurité, « deux dimensions indissociables dans les faits ». Ces enjeux sont traités dans le Contrat Parisien de

Prévention et de Sécurité (CPPS), présenté lundi au Conseil de Paris. Ce document fixe les objectifs et les méthodes de coopération entre les principaux partenaires publics compétents en matière de prévention et de sécurité : Ville de Paris, Préfecture de Police, Parquet de Paris, Education Nationale et Préfecture de Paris (signataires) mais également l'ensemble du secteur associatif.

Ancré dans les réalités du territoire parisien, il est le fruit d'un important travail de concertation avec les 20 maires d'arrondissements et leurs adjoints concernés, qui ont été associés tant à la définition des thèmes qu'à l'élaboration du contenu des fiches action.

### **3 axes forts, 31 fiches action, 9 thèmes nouveaux**

Ce contrat propose un plan d'action fondé sur trois axes principaux, en cohérence avec ceux de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance : prévenir la délinquance des jeunes » ; protéger les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes ; améliorer la tranquillité publique.

Le CPPS se décline en 31 fiches action, dont 9 introduisent des thèmes nouveaux : prévenir la radicalisation et accompagner les familles ; mettre à l'abri les familles dormant dans la rue ; renforcer la sécurité des seniors ; renforcer la sécurité des touristes ; renforcer la protection des agents chargés d'une mission de service public ; lutter contre la vente à la sauvette et les activités illicites dans l'espace public ; lutter contre les incivilités dans l'espace public ; prévenir la délinquance dans les transports et les gares ; promouvoir une vie nocturne apaisée.

### **Des déclinaisons à l'échelle de chaque arrondissement**

Le nouveau Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité sera décliné dans les prochains mois sous la forme de Contrats de prévention et de sécurité d'arrondissements, prenant en compte les spécificités de chaque quartier et sur lesquels les habitants seront consultés.

**Contact presse** : Quitterie Lemasson / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.49.61